

2024 - 125



## DÉCISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal pour la durée du mandat,

Considérant la nécessité, dans le cadre de l'organisation, et des animations et/ou installations proposées pour l'événement Marché de Noël, de signer des contrats avec des prestataires,

### D É C I D E

Article 1<sup>er</sup> : la signature d'un contrat de cession avec la Compagnie Sans Gravité, domiciliée 43 Avenue de la gloire, Appt 22, 31 500 Toulouse, pour la représentation du spectacle « Lâcher de magiciens » et des ateliers d'initiation à la magie.

Article 2 : La représentation se déroulera le dimanche 15 décembre à l'Ermitage-Compostelle. La rémunération pour cette prestation sera d'un montant de 7 092,20 € TTC. Le montant comprend les défraiements. Payable par mandat administratif.

Article 3 : Les dépenses concernant cette prestation seront inscrites au chapitre 011.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 21/11/24

Le Maire,

Patrick Bobet